

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 29 mai 2017

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 7

Projets internationaux

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 10 mai 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 27 voix pour (unanimité) :

les projets internationaux.

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIX

P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 2 mai 2017
Tableaux des projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du Mardi 2 mai 2017

Ouverture de la réunion à 14h.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle le calendrier suivi pour l'offre de formation.

Il précise l'objectif de charge d'enseignement pour le budget 2017-2018 :
354 779 h (dont 46 279 h de charges autofinancées, 4 573 h autres, 303 927 part uB)

On est dans les dernières phases du dialogue.

Transmission des maquettes jusqu'au 24 mars
Semaine du 27 mars : analyse par l'équipe des VP formation
Semaine du 03 avril : rendez-vous avec les composantes en vue d'arbitrages et ultimes ajustements
10 mai : présentation des maquettes en CFVU (envoi documents le 4 mai)

Il précise que les discussions avec les composantes se sont poursuivies jusqu'à la semaine dernière. Des ajustements sont encore en cours. Il faut noter qu'il n'est pas facile pour certaines UFR de trouver des marges par rapport à leur périmètre de base. On s'est toutefois rapproché de cet objectif au gré des ajustements

L'offre de formation devrait pouvoir être transmise le 4 mai 2017.

Un point est fait sur le portail TrouverMonMaster (<https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>). Le site a été mis à jour pour l'UB. On retrouve ici une offre rassemblée par rapport aux besoins des étudiants, en termes d'information, selon une recherche plus ou moins affinée.

C'est un outil précieux pour l'étudiant même s'il n'est pas parfait. Ce portail constitue une plus-value pour l'étudiant car il a une vue sur une offre de formation globalisée.

Un point est fait sur le PIA 3. Jean-Jacques BOUTAUD précise que 3 groupes de travail se sont réunis les 11 et 12 avril 2017 à Dijon, Belfort et Besançon.

Les workshops lancés à ce sujet ont travaillé autour des nouveaux cursus. 3 groupes de travail ont fonctionné, pour environ 80 personnes.

Un certain nombre de propositions ont été faites. Il est primordial que la COMUE montre sa capacité d'innovation et puisse se projeter sur du contenu, sans rester sur une vision "fermée" des projets.

In fine, si ce projet était retenu, le budget attribué pourrait être de 10 à 15 millions d'euros. Dans le contexte actuel, il est toujours positif d'avoir une source de financement comme celle-ci. Certaines réserves ont été entendues quant au fait de se lancer dans ce PIA 3. Mais cela met dans une dynamique de travail à l'échelle de la COMUE UBFC.

Khadija CHAHRAOUI, Vice-Présidente formation de la COMUE UBFC, coordonne le tout et devrait prochainement être officiellement désignée comme Chef de ce projet.

Pour rappel, voici les axes de réflexion du PIA3, dans le cadre des nouveaux cursus :

- soutenir les politiques d'innovation pédagogique conduites par les établissements, sur un site ou dans le cadre d'un réseau constitué autour de l'innovation proposée ;
- mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, en lien avec le développement des recherches dans le domaine des sciences de la formation appliquées à l'enseignement supérieur ;
- renforcer ainsi l'autonomie pédagogique des établissements et leur capacité à maîtriser les dynamiques de transformation pédagogique.

Il est recommandé aux porteurs de projets de consulter la convention du 14 février 2017 entre l'Etat et l'ANR relative aux nouveaux cursus universitaires (JO du 16/02).

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

Les éléments du dossier de soumission des projets proposés (cf. § 5, la composition du dossier et les modalités de soumission) doivent être impérativement transmis par le porteur du projet avant le :

14 juin 2017 A 11h00 (heure de Paris)

Le délai de remise du dossier va vite arriver. La partie rédactionnelle a été confiée à un cabinet (Excellence Consulting), qui a déjà travaillé sur le projet ISITE. Il connaît donc bien les particularités de la COMUE UBFC et de ses établissements membres. Suite aux workshops, une première analyse a été établie, qui reste pour le moment confidentielle.

2. Projets internationaux en lien avec le Pôle International

Bernhard ALTHEIM présente les projets aux membres de la Commission de la Pédagogie. Il commence par les **4 projets non diplômants**. Il rappelle que les étudiants obtiennent des crédits et non des diplômes.

1/ avec le CANADA - Medicine Hat College (MHC) - IUT Dijon-Auxerre (site Auxerre) - Pierre Deplanche
Ce nouvel accord permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à MHC en DUETI. De très nombreux étudiants du site Auxerre partent à l'étranger.

2/ avec la CHINE- Shanghai Normal University (SHNU) - IAE- Bertrand Belvaux Grégory Wegmann
C'est le renouvellement de l'accord avec SHNU (partenaire historique) qui permet à l'IAE et au partenaire chinois d'échanger jusqu'à 4 étudiants par année académique pour une durée d'un ou de deux semestres.

3/ avec la RUSSIE - Université d'Etat de Volgograd (VolSU) - UFR Langues et Communication- Marie N. Pane. On a ici le renouvellement de l'accord avec Volgograd qui permet à l'UFR Langues et Communication et au partenaire russe d'échanger jusqu'à 4 étudiants par année académique. Pour l'uB il s'agit surtout d'étudiants qui suivent un cursus LEA avec la combinaison anglais/russe.

4/ avec la SUISSE - Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) UFR Sciences et Techniques ISAT- Michel Meyer - Béatrice Lay

Il s'agit de la mise en place d'un accord qui se substitue aux accords Erasmus préexistants avec trois établissements de HESSO dans les domaines de la chimie et des sciences d'ingénieur.

Ces accords permettent à l'uB de continuer à échanger des étudiants avec ces établissements et aux étudiants de profiter de bourses de mobilité mises en place par le gouvernement suisse, suite à l'exclusion de la Suisse du programme Erasmus+. Depuis le référendum et le fait que la Suisse soit sortie du dispositif, les mobilités entrantes et sortantes sont financées par le gouvernement suisse. C'est d'ailleurs plus intéressant d'un point de vue des montants attribués. Mais ils vont peut-être revenir dans le programme Erasmus.

Bernhard ALTHEIM présente ensuite les **3 projets diplômants**.

5/ avec le CAMEROUN - Institut Universitaire Catholique Saint-Jérôme de Douala (IUCSJD) ESIRE - Wahabou Abdou

C'est un nouvel accord avec l'école polytechnique de l'IUCSJD qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante et d'envoyer et de recevoir des stagiaires en lien avec les laboratoires de recherche des deux établissements.

6/ avec le MAROC - Université Hassan II – Aïn Chok (Casablanca)

Il y a la mise en place d'une 3^{ème} annexe à l'accord de coopération avec Hassan II qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants de l'Ecole Supérieure de Technologie (EST) de Hassan II en formation diplômante et d'envoyer des stagiaires à l'EST.

Pour ces deux accords, on a une procédure allégée par rapport à Campus France. Quid de la réciprocité ? il s'agit plutôt de permettre aux étudiants étrangers de venir dans nos formations. Mais cela est intéressant pour proposer des stages aux étudiants UB. On est plus sur une logique unilatérale.

7/ avec la REPUBLIQUE TCHEQUE- University of Chemistry and Technology Prague (UCT Prague) - UFR Sciences et Technique - Pierre Le Gendre -Jean-Claude Chambron

Il s'agit de la mise en place d'un double diplôme en chimie moléculaire qui s'appuie, à l'uB, sur le Master Recherche en Chimie Moléculaire et, en particulier, sur la 2^{ème} année de master qui est dorénavant proposée en anglais (à la place de la formation en français).

Une cohorte commune d'étudiants des deux universités commence la 1ère année de Master à Prague, étudie en 2e année de master à Dijon et reçoit, à la fin, les diplômes nationaux des deux universités.

Le laboratoire ICMUB devrait financer ce M2.

Il est précisé que les étudiants qui choisissent le double diplôme suivent les cours de master 1 à Prague (en anglais).

Il faut noter que le partenaire tchèque a été retenu pour un projet doctoral (monté par 9 partenaires à l'échelle de l'Europe). De fait, on peut logiquement penser que les étudiants qui auront suivi ce master pourront entrer dans ce projet avec des financements européens, notamment pour les cotutelles de thèse. C'est une perspective très intéressante pour de futurs doctorants.

observations CP	Pas de remarque particulière formulée en CP
-----------------	---

3. Diplômes d'université

➤ ESPE : création d'un DU « Laïcité République et Société »

Marie-Geneviève GERRER présente ce projet de création de DU. Il faut noter que c'est une initiative d'un enseignant de Nevers (Frédéric OROBON,). Le DU sera donc dispensé à Nevers. Ce DU s'adresse notamment aux personnes en lien avec le périscolaire. Il correspond à une demande sociale, pour toutes les personnes travaillant dans le domaine socioéducatif.

Extraits du dossier :

Alors même qu'elle est le socle sur lequel repose en France la liberté de conscience, la laïcité est de plus en plus souvent assimilée à un dispositif essentiellement interdictif, tel que, par exemple, les convictions spirituelles de chacun devraient se confiner au cadre privé pour ne pas en sortir. C'est, entre autres, pour écarter ce malentendu, et pour comprendre que la laïcité est d'abord un régime de liberté qu'est proposé ce DU « Laïcité République et Société ». A cette fin, l'Université de Bourgogne sera partenaire de la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre qui perpétue ainsi l'histoire de la Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866 pour soutenir la création en France d'une école publique et laïque.

Ce type de formation existe à Dijon. Elle est assurée par le Centre Universitaire Catholique De Bourgogne (CUCDB) qui est lié à l'Université Catholique de Lyon. Cependant, pour l'instant, l'UB ne propose aucun DU laïcité. Un réel besoin est identifié sur Nevers et son environnement. Un partenariat sera mis en place avec la

Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre, dont les encadrants formeront une partie de la file active de ce DU. Il faut noter un soutien actif de la Mairie de Nevers.

Les compétences visées :

Approfondissement théorique de l'idée de laïcité afin de comprendre les principes sur lesquels doit reposer la résolution de cas concrets rencontrés dans la vie professionnelle

Les compétences acquises :

Connaître la laïcité dans son ensemble et être capable d'analyser et traiter des situations qui se présentent au quotidien.

Ce DU « Laïcité République Société » s'adresse à des agents publics, ou assimilés, qu'ils soient personnels d'encadrement, enseignants, animateurs socio-éducatifs, personnels hospitaliers, aumôniers ou agents des collectivités territoriales. Il s'adresse également aux salariés des associations s'inscrivant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, attachés au principe de laïcité, et dont ils sont également les acteurs.

Les étudiants, comme les citoyens curieux, seront également les bienvenus, dès lors qu'ils s'interrogent sur les oppositions entre les normes juridiques et les prescriptions religieuses qui se manifestent dans nos sociétés pluriculturelles. Les personnels chargés de mission de service public, comme par exemple le transport de voyageurs (Keolis, la SNCF...) pourront être aussi concernés.

La formation se déroule sur 8 mois, de fin novembre 2017 à septembre 2018 (17 jours ; 7 h /j, les mercredis). Les cours et travaux dirigés sont dispensés par des enseignants universitaires et des professionnels. Un tutorat est mis en place afin d'accompagner au mieux les stagiaires sur toute la durée de la formation.

Chaque stagiaire bénéficie de 119 heures d'enseignement et de deux heures de suivi ou tutorat.

Les 119 h se décomposent en 4 Unités d'Enseignement, 3 UE à 30 h et une UE à 29 heures.

Les évaluations se feront en contrôle continu des connaissances et d'un mémoire accompagné.

Chaque Unité d'Enseignement a le même coefficient. La validation s'effectue par compensation. Le diplôme est délivré lorsque la moyenne finale du stagiaire est de 10/20.

En cas d'échec, les candidats peuvent repasser l'examen à la session de l'année suivante sous réserve de réinscription à l'Université de Bourgogne.

Le Jury sera constitué des responsables des UE et d'un intervenant professionnel.

Le Comité pédagogique fera un bilan annuel de la qualité des enseignements à partir notamment du questionnaire d'évaluation remis aux stagiaires.

Le budget prévisionnel établi avec le SEFCA prévoit une soutenabilité à 13 stagiaires. La capacité d'accueil maximale est de 15 stagiaires.

Tout participant devra acquitter deux montants :

- Droits d'inscription universitaire annuels : 190 euros environ

- Frais de formation : 1270 euros

Marie-Geneviève GERRER souligne le fait qu'il est positif et important que les sites territoriaux puissent ainsi s'ouvrir sur des projets innovants et acquièrent ainsi d'autres sources de financement.

Xavier URBAIN demande s'il est possible de remplacer la partie liée aux droits d'inscription annuels qui est trop imprécise. Il faudrait indiquer : « droits nationaux correspondant au diplôme de Licence, tels qu'arrêtés chaque année par le Ministère » afin que le paramétrage sur APOGEE corresponde au taux figurant dans l'arrêté annuel.

Cela sera transmis au SEFCA afin que les dossiers soient tous rédigés en ce sens sur cette partie.

	Pas de remarque particulière formulée en CP
---	--

➤ UFR STAPS : modification de la fiche filière DU «ESAPS »

Laurent JAILLET rappelle que ce DU Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé (ESAPS) a été créé l'an dernier.

Florent FOUQUE, responsable du DU, était venu en CP le présenter. Après un an de fonctionnement, il souhaite ajouter 8h de tutorat équivalent TD par étudiant. Il faut en effet assurer un suivi des stagiaires en fonction de leurs projets. Cette année, il y avait 15 participants : 13 FC et 2 FI.

C'est la seule modification demandée pour ce DU.

Il précise que pour l'année prochaine, il y a déjà une dizaine de candidats et que 6 personnes devraient d'ors et déjà être retenues.

Il est rappelé que ce DU est en lien avec la Loi Sport Santé et correspond à un réel besoin de formation pour les éducateurs sportifs qui souhaitent mettre en œuvre des activités physiques et/ou sportives adaptées à un public fragilisé (porteur de maladies chroniques, déconditionné ou vieillissant) et permettant un bénéfice pour leur santé.

obs serv ations CP	Pas de remarque particulière formulée en CP
---------------------------------------	--

4. ESPE : création d'une formation courte « la voix de l'enseignant »

Marie-Geneviève GERRER présente ce projet aux membres de la CP.

Elle souligne la qualité de l'initiative portée par Daniel BONNET qui est enseignant de musique et responsable du site universitaire de Macon.

Au travers de cette formation vocale, l'objectif est de donner des techniques aux enseignants pour une voix solide et performante dans leurs pratiques professionnelles. Le public sera constitué d'enseignants et de formateurs.

La formation se déroule sur 4 jours et compte 24 h (6h/jour). Après une courte formation sur la physiologie de la voix et son fonctionnement, le travail vocal sera alterné entre des exercices collectifs et des exercices individuels. La formation se déroule de manière discontinue. Les durées sont notées à titre indicatif car elles dépendent des difficultés et des progrès des stagiaires.

La soutenabilité de cette formation est fixée à 13 stagiaires. La capacité d'accueil maximale est de 20 stagiaires. Les frais de formation sont fixés à 250 euros. Il faut noter que pour une action courte, il n'y a pas de droits d'inscription universitaires.

L'objectif est de transformer cette action courte en DU l'an prochain.

obs serv ations CP	Pas de remarque particulière formulée en CP
---------------------------------------	--

5. Loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté (Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017)

Muriel HENRY, Directrice du Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU) présente le dossier aux membres de la CP.

Extraits du diaporama :

La **Loi Egalité et Citoyenneté** n° 2017-86 du 27 janvier 2017 vise globalement à favoriser l'insertion des jeunes.

Elle s'articule autour de trois axes :

- généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes ;
- favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement ;
- renforcer l'égalité réelle.

Titre Ier : ÉMANCIPATION DES JEUNES, CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Chapitre Ier : Encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes pour faire vivre la fraternité

Art. L. 611-9.-Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure, d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret»

« **Art. L. 611-11.**-Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions fixées par décret, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, aux étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense, aux étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code, aux étudiants exerçant une activité professionnelle et aux étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires de concilier leurs études et leur engagement. »

Les éléments d'appui : projet de décret (approuvé par le CNESER)

Deux possibilités sont données aux établissements d'enseignement supérieur :

- la délivrance d'une partie des ECTS du diplôme (L, M, D) ;
- la dispense de certains enseignements ou stages auxquels l'expérience acquise pourra se substituer.

L'application est prévue dès la rentrée 2017. Cela va donc arriver très vite.

Des expériences sont citées en exemple comme le portefeuille de compétences.

Muriel HENRY évoque le lancement du projet Extrasup qui vise à reconnaître les compétences étudiantes acquises lors d'activités extra-académiques.

Le MENESR et le CIEP ont lancé officiellement le 26 janvier 2017 le projet Extrasup élaboré dans le cadre du programme Erasmus+

L'objectif est d'"assurer la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience et des compétences développées par les étudiants au cours d'activités citoyennes ou d'engagements [...] au sein de leur parcours dans l'enseignement supérieur".

Les résultats seront présentés lors de la conférence interministérielle du processus de Bologne, à Paris, en mai 2018.

La Loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté conduit donc les établissements à devoir réfléchir à des aménagements des études pour les étudiants concernés. Il ne faut pas que les engagements « autres » soient pénalisants pour eux pendant leur cursus.

Marie-Geneviève GERRER demande quelle est la différence avec le principe des UE transversales ou des UE permettant d'obtenir des crédits en plus (ex des UE développés au sein de l'ESPE autour de la citoyenneté).

Muriel HENRY précise qu'il s'agit ici de crédits affectés sur des diplômes ou sur des enseignements. Les compétences acquises par les étudiants dans le cadre d'engagements citoyens (exemple : service civique, réserve opérationnelle...) doivent pouvoir être reconnues dans le cadre du diplôme suivi. Se pose évidemment le problème de la cohérence avec le référentiel du diplôme.

Marie-Geneviève GERRER souligne le fait que lors de la mise en place d'UE optionnelles relatives à la citoyenneté à l'ESPE, il y a précisément eu débat sur ce point.

C'est en effet une question complexe qui renvoie aux thématiques de connexion de l'étudiant avec la société, des savoirs disciplinaires, des compétences non académiques...

Muriel HENRY précise par ailleurs qu'il y a pas encore de lien fait officiellement avec le portfolio, aucun décret n'étant paru.

On a cependant des expériences de portfolio : Animafac, France Bénévolet...

On peut penser que des demandes d'étudiants vont arriver compte tenu de la publication récente de cette Loi. Il s'agira de savoir quoi répondre.

Un nouveau groupe de travail serait à prévoir sur ce thème. L'ESPE a déjà une réflexion sur ce thème de la citoyenneté et pourra logiquement participer à ce groupe de travail.

Jean-Jacques BOUTAUD remercie Muriel HENRY pour cette présentation. Il évoquera ce thème en CFVU afin d'informer les élus. Il faut en effet prévoir la constitution d'un groupe de travail. Le référentiel commun des études devra également intégrer cette Loi (cf. futur groupe de travail sur le RCE le 4 mai 2017).

	Pas de remarque particulière formulée en CP
---	--

6. Les contrats étudiants à l'uB

Muriel HENRY, Directrice du PFVU présente le dossier aux membres de la CP. Elle précise que le dossier est géré en lien avec le Pôle Ressources Humaines, qui ne peut être présent aujourd'hui.

Extraits du diaporama :

Les activités salariées des étudiant.e.s font l'objet de nombreuses analyses et recherches. Lorsqu'elles ne dépassent pas un certain volume d'heures (entre 12 et 16 heures hebdomadaires), les activités salariées sont facteur de réussite et d'insertion professionnelle

Les activités salariées des étudiant.e.s sont d'autant plus favorables à la réussite qu'elles ont des liens avec les études suivies.

Réunissant ces caractéristiques, les contrats étudiants proposés dans l'établissement de formation peuvent constituer un outil au service de la réussite

La LRU a ouvert aux établissements la possibilité de recruter des étudiants sous réserve qu'ils soient inscrits en formation initiale.

Les modalités ont fait l'objet d'une définition dans le cadre du décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007, codifié ensuite par les articles D.811-1 à 9 du code de l'éducation. Le texte précise notamment le type d'activités qui peuvent être confiées, les durées maximales, la compatibilité avec les autres contrats. Il prévoit en outre que la CFVU débattre chaque année de la politique d'emploi étudiant. Il confie à l'établissement le soin de définir et publier les modalités de recrutement et définir les indices de rémunération.

Les types d'activités prévues :

Accueil des étudiants
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés
Tutorat
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
Service d'appui aux personnels des bibliothèques
Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales
Aide à l'insertion professionnelle
Promotion de l'offre de formation

A l'uB, ces contrats représentent près de 19500 heures réalisées en 2015-2016 (hors Pôle documentation, gestion distincte).

Accueil (tutorat d'accueil, JPO...)	2089
Tutorat pédagogique	3710
Soutien informatique	8203
Appui aux bibliothèques (hors pôle documentation)	733
Animation culturelle	82
Aide à l'insertion	33
Accompagnement étudiants handicapés	4585

C'est le soutien informatique, l'assistance aux étudiants handicapés et le tutorat pédagogique qui concentrent le plus grand nombre d'heures (75 % du total).

A l'heure actuelle, 19 structures au sein de l'uB recrutent des emplois étudiants, sur la base de 8 indices de rémunération différents. Il n'y donc pas de pilotage centralisé de ce dossier.

L'information aux étudiants sur ces contrats est délivrée *dans les composantes et sur ub-link*

Les évolutions (mise en œuvre rentrée 2017) quant à la gestion de ces contrats tiendront en 3 mots-clés :

Rationalisation, harmonisation et visibilité à l'uB

Une définition partagée des activités (référentiel)

- Des informations mises en avant sur ub-link pour les offres dans le cadre d'une démarche proactive. *Les statistiques du mois de mars 2017 montrent que ces pages sont les plus consultées sur ub-link.*
- 2 indices de rémunération
 - Le tutorat pédagogique et le secrétariat d'examen (handicap) : INM 485 (16,48 euros brut et congés payés)
 - Les autres activités : INM 348 (SMIC et congés payés)

Muriel HENRY évoque un **projet de décret** adopté par le CNESER le 21 mars 2017, modifiant les dispositions initiales :

- Ouvrir la possibilité aux Crous de recruter des emplois étudiants (prévu par loi égalité citoyenneté). Dans la rédaction antérieure, seuls les directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur pouvaient recruter ;

- Autres activités possibles : "actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable" et l' "appui aux personnels des bibliothèques et des autres services". Dans la rédaction antérieure, il s'agissait d'une activité de "service d'appui aux personnels des bibliothèques" ;

- Accompagnement des étudiants en situation de handicap: aménagement des conditions d'exercice pour les étudiants accompagnateurs et validation de l'activité au titre de leur formation. Il est rappelé que les activités en lien avec les étudiants handicapés sont rémunérées sur un budget fléché ;

- Bilan des emplois étudiants, à travers une "évaluation qualitative et quantitative", présentée annuellement au "conseil compétent".

Jean-Jacques BOUTAUD remercie Muriel HENRY pour cette présentation. Il a bien noté le fait que la CFVU est compétente sur ce sujet et qu'un débat doit être organisé chaque année en son sein au sujet de la politique d'emploi étudiant.

observations CF	Pas de remarque particulière formulée en CP
----------------------------	--

Question annexe

Une question annexe est posée par Xavier URBAIN au sujet de la transmission des fiches filières applicables à la rentrée 2017.

Il précise notamment qu'il rencontre de grandes difficultés avec certaines formations qui ne sont pas structurées selon l'architecture « simple » mention / parcours.

En effet, pour certains masters ou licences, des « sous-parcours » ont été créés en master 1 ou L2 par exemple, impliquant de fait des arborescences plus fines. Ils correspondent à des troncs communs, débouchant ensuite sur les parcours de M2 ou L3.

Cela ne concerne pas toutes les composantes.

A ce jour, ces sous-parcours n'ont pas été arrêtés officiellement. Il est compliqué de s'y retrouver. Cela conditionne en effet le paramétrage APOGEE et les codes à créer. Ces codes permettront les inscriptions pour l'année 2017-2018 et doivent donc être faits avant l'ouverture des serveurs (courant juin 2017 maximum). Tout le travail de modélisation des diplômes est également à programmer.

Il ne faut en effet pas oublier que la nouvelle offre de formation doit être traduite administrativement dans le logiciel APOGEE. Il faut donc que les informations soient connues en temps utile afin de permettre aux équipes concernées d'avancer sur ce dossier dans de bonnes conditions.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que les derniers arbitrages sur l'offre de formation sont en cours. Cela explique le délai de communication au sujet des fiches filières. Mais elles devraient être disponibles sous peu et être transmises aux élus CFVU. L'équipe de gouvernance sera informée de la question posée afin qu'une réponse soit rapidement apportée et que les modalités de gestion des parcours, selon leur organisation interne, soient définitivement arrêtées.

La séance est levée à 15h45.

Le Vice-Président de la CFVU

(validé)

Jean-Jacques BOUTAUD

AVIS CFVU : Favorable à l'unanimité

Projets internationaux - CP du 2 mai 2017 – CFVU 10 mai 2017

Projets d'échange non diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	CANADA	Medicine Hat College (MHC)	IUT Dijon-Auxerre (site Auxerre)	Pierre Deplanche	Ce nouvel accord permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à MHC en DUETI.
2	CHINE	Shanghai Normal University (SHNU)	IAE	Bertrand Belvaux Grégory Wegmann	Renouvellement de l'accord avec SHNU qui permet à l'IAE et au partenaire chinois d'échanger jusqu'à 4 étudiants par année académique pour une durée d'un ou de deux semestres.
3	RUSSIE	Université d'Etat de Volgograd (VoSU)	UFR Langues et Communication	Marie N. Pane	Renouvellement de l'accord avec Volgograd qui permet à l'UFR Langues et Communication et au partenaire russe d'échanger jusqu'à 4 étudiants par année académique. Pour l'uB il s'agit surtout d'étudiants qui suivent un cursus LEA avec la combinaison anglais/russe.
4	SUISSE	Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	UFR Sciences et Techniques ISAT	Michel Meyer Béatrice Lay	Mise en place d'un accord qui se substitue aux accords Erasmus préexistants avec trois établissements de HESSO dans les domaines de la chimie et des sciences d'ingénieur. Ces accords permettent à l'uB de continuer à échanger des étudiants avec ces établissements et aux étudiants de profiter de bourses de mobilité mises en place par le gouvernement suisse, suite à l'exclusion de la Suisse du programme Erasmus+.

Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
5	CAMEROUN	Institut Universitaire Catholique Saint-Jérôme de Douala (IUCSJD)	ESIREM	Wahabou Abdou	Nouvel accord avec l'école polytechnique de l'IUCSJD qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante et d'envoyer et de recevoir des stagiaires en lien avec les laboratoires de recherche des deux établissements.
6	MAROC	Université Hassan II – Aïn Chok (Casablanca)			Mise en place d'une 3 ^e annexe à l'accord de coopération avec Hassan II qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants de l'Ecole Supérieure de Technologie (EST) de Hassan II en formation diplômante et d'envoyer des stagiaires à l'EST.
7	REPUBLIQUE TCHEQUE	University of Chemistry and Technology Prague (UCT Prague)	UFR Sciences et Technique	Pierre Le Gendre Jean-Claude Chambron	Mise en place d'un double diplôme en chimie moléculaire qui s'appuie, à l'uB, sur le Master Recherche en Chimie Moléculaire et, en particulier, sur la 2 ^e année de master qui est dorénavant proposée en anglais (à la place de la formation en français). Une cohorte commune d'étudiants des deux universités commence la 1 ^{ère} année de Master à Prague, étudie en 2 ^e année de master à Dijon et reçoit, à la fin, les diplômes nationaux des deux universités.